

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 42 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Vers la Paix.

Le Gouvernement vient de nous débarrasser de notre Administrateur: Monsieur Valentin-Raphaël Antonetti.

Son départ a été piteux. Craignant sans doute une manifestation hostile, il s'était fait escorter, par un piquet de gendarmes, du Gouvernement à bord du "St-Pierre-Miquelon".

Il ne fut pas détesté: il était tout simplement méprisé, la population éprouvait du dégoût pour lui, c'est tout; aucune manifestation n'était donc à craindre.

Où étaient les corps élus?

Les Maires des îles St-Pierre et Miquelon ne sont pas allés saluer le Chef de la Colonie. Le Président de la Chambre de Commerce, lui-même, n'a pas cru pouvoir aller lui serrer la main au nom du Commerce local.

À l'embarcadère, l'Administrateur avait l'air d'un "chat fouetté". Décontenancé — personne ne venant à lui — il alla distribuer ça et là quelques poignées de mains aux personnes venues accompagner des amis ou des parents et prenant passage à bord du vapeur postal. Puis, il monta l'échelle du vapeur, comme si le diable l'enportait, après avoir — toujours bluffeur — dit «au revoir» à ses fonctionnaires qui avaient reçu l'ordre de l'accompagner, mais qui étaient venus aussi s'assurer personnellement qu'il partait enfin.

C'était le 15 août, à une heure du soir; le vapeur sifla, quitta le quai, et disparut dans la brume, emportant, dans ses flancs, cet être malaisant qui a su si bien semer la discorde et entretenir la division dans ce pays: «Diriger pour régner» était sa devise.

Personne n'a pleuré son départ. Seul, le ciel gris de St-Pierre avait pris son habit de deuil, s'était recouvert le visage d'un voile épais de brume, et, ne pouvant retenir ses larmes, versa quelques pleurs sur la tête administroriale.

A peine le vapeur avait-il doublé «Cap Noir» que la pluie et le brouillard disparaissaient simultanément pour faire place à un soleil «de printemps» qui ne nous quitte pas depuis.

Oubliions donc l'Administration néfaste de M. Antonetti, comme un mauvais rêve;

passons l'éponge sur toutes ses turpitudes et souhaitons que les jours radieux qui commencent d'éclore, sous l'Administration de M. Moulin, puissent apporter la joie et la paix parmi nous.

Nous ferons, quant à nous, l'impossible pour obtenir et maintenir la paix dès le commencement de cette ère qui s'ouvre sous d'heureux auspices, tout au moins, pour l'affranchissement des fonctionnaires dont quelques-uns ont marché, ces temps-ci, comme des esclaves, sous le fouet, par la menace ou par la corruption.

Notre journal sera toujours l'auxiliaire le plus dévoué d'une administration honnête, quels que soient les fonctionnaires qui la composeront.

LES FÊTES DE ST-PIERRE ET MIQUELON.

Nous avons été obligés, faute de place, d'écourter le compte rendu des fêtes données à St-Pierre, en l'honneur de l'Amiral Jauréguiberry.

Le programme qui a paru au dernier numéro de la "Vigie" a pu être exécuté entièrement, comme on le sait, à l'exception des régates qui n'ont pas pu avoir lieu à cause du mauvais temps.

Mais les fêtes, qui auraient été si brillantes grâce à la parfaite organisation du Comité des fêtes, ont été ternies par la pluie et un épais brouillard qui a duré pendant tout le séjour du «Léon-Gambetta» dans le port de St-Pierre.

L'Amiral Jauréguiberry a été d'une amabilité extrême avec les corps élus et la population entière. Les divers entretiens qu'il a eus avec le Délégué de la Colonie, les Maires et les adjoints ont été empreints de la plus grande cordialité.

Originaire du pays Basque, l'Amiral a rappelé aux Maires que les Basques avaient été «les pionniers» de ce pays. Ce sont de hardis marins Basques, Bretons et Normands qui sont venus peupler les premiers les îles St-Pierre et Miquelon.

Il a été heureux de constater que les représentants de la population étaient originaires du pays Basque, de la Bretagne et

de la Normandie.

Puis l'Amiral a parlé longuement des Colonies et déclaré aux Maires qu'il était chargé par le Gouvernement de la République de leur dire combien la mère-patrie s'intéressait à l'avenir des îles St-Pierre et Miquelon et aimait ses enfants d'outre-mer.

Le Maire de St-Pierre, Monsieur Auguste Norgeot, en des termes qui ont profondément touché l'Amiral, lui a souhaité la bienvenue tout en lui faisant remarquer combien il était fier, sur ses vieux ans, que ses fonctions lui aient permis, au nom de cette vaillante population maritime de St-Pierre, d'avoir le grand honneur de le recevoir.

«Que ne nous sommes riches à St-Pierre M. l'Amiral!» s'est crié, à un moment donné, le vieux Maire de St-Pierre, pour qu'il nous soit au moins permis de fêter, comme nous l'aurions voulu, votre séjour ici...

Le Maire de l'Île-aux-Chiens et celui de Miquelon-Délégué de la Colonie, au nom de la population entière, se sont associés aux paroles de bienvenue adressées par M. Norgeot. Et le Délégué de la Colonie a ajouté: «Bien que nous soyons pauvres ici, nulle part cependant le pavillon de la Marine Française ne sera accueilli par des sympathies plus unanimes, plus généreuses, et plus patriotiques.»

Au dîner offert par l'Amiral à bord du «Léon-Gambetta» assistaient: Le Chef de la Colonie, les Consuls d'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique, le Délégué de la Colonie, les Maires, le Président de la Chambre de Commerce et les divers Chefs de Service de l'Administration locale.

Des toasts ont été portés par l'Amiral, M. l'Administrateur, le Délégué de la Colonie et les Consuls.

En résumé: fêtes très réussies; mais, malheureusement, le ciel n'était pas avec nous!

M. l'Amiral Jauréguiberry, au moment de quitter le port, a adressé la lettre suivante:

A bord du *Léon Gambetta*,

St-Pierre, le 10 août 1908.

Le Vice-Amiral Jauréguiberry, Commandant en Chef l'Escadre du Nord à Monsieur l'Administrateur de la Colonie de St-Pierre et Miquelon.



Monsieur l'Administrateur,
J'ai l'honneur de vous adresser et vous prie de vouloir bien transmettre à Messieurs les Maires de la Colonie l'expression de mes très vifs remerciements pour l'accueil si chaleureux fait au croisicu *Léon Gambetta* et à moi-même.

Nos équipages quittent avec regrets ce milieu sympathique où ils ont été comblés d'attentions. Tous nous sommes très reconnaissants au Comité des fêtes, aux Municipalités et à la population de leur réception si large et si cordiale.

Personnellement, je garderai le meilleur souvenir des relations que j'ai eu de très grand plaisir de nouer ici et tout d'abord avec le Chef de la Colonie.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma haute considération.

A. JAURÉGUIBERRY.

Le vol du Trésor.

Une somme de 36.810 francs a disparu et le contrôleur Coudray trouve «qu'il n'est pas gravement compromis» dans cette affaire.

Nous n'avons pas de grands efforts à faire pour prouver que le contrôleur Coudray «est gravement compromis» dans cette affaire de vol au Trésor.

M. Coudray, a-t-il ou n'a-t-il pas fait son devoir? a-t-il ou n'a-t-il pas découvert la disparition des sacs d'or des caves du Trésor dont il avait les clefs?

Non, M. le contrôleur Coudray l'a rien découvert; il a donc mal contrôlé, mal surveillé puisque 36.810 francs à nous appartenant (à nous contribuables) ont disparu comme par enchantement.

Nous repétons nettement et nous le redirons toujours: oui, M. Coudray, «vous êtes gravement compromis, très gravement compromis».

Et si au lieu d'être au service de l'Etat, que vous avez mal servi, vous étiez à celui d'un Banquier et qu'en votre qualité de contrôleur, vous n'eussiez pas relevé un déficit de Caisse de 36.810 francs, vous seriez depuis longtemps impitoyablement congédié, ce que vous méritez du reste, tout comme votre chef Antonetti qui est au moins aussi gravement compromis que vous dans ce vol de nos deniers dont vous aviez la garde.

Comité d'Action Républicaine des îles St-Pierre et Miquelon.

Le Comité d'Action Républicaine des îles St-Pierre et Miquelon vient de renouveler son bureau comme suit: «

Président d'honneur et délégué du Comité à Paris:

Monsieur Louis Légasse, Maire de Miquelon. Délégué des îles St-Pierre et Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies.

Président:

M. A. Norgeot, Maire de St-Pierre.

Vice-Président:
M. A. Laloi, Maire de l'Île-aux-Chiens.

Secrétaires:
Paul Biraben; Dominique Borotra et J.-B. Rose.

Membres:
J.-M. Lavissière; Pierre Laborde; Louis Lefèvre; Charles Le Bastard.

QUESTION

Nous prions Monsieur le Procureur de la République André de vouloir bien nous faire savoir ce que devient l'affaire «Mazier-Louis Lefèvre». N'est-il pas temps de la régler?

Les dernières goujateries de M. Antonetti.

Le Syndicat des armateurs et pêcheurs des îles St-Pierre et Miquelon ayant écrit, le 6 juillet, à Monsieur l'Administrateur Antonetti et à M. Louis Légasse, Délégué de la Colonie, pour les prier de demander que la Division Française, envoyée à Québec, s'arrête à St-Pierre, voici la réponse qui a été faite à cette demande:

Saint-Pierre, le 8 juillet 1908.

L'Administrateur des établissements de St-Pierre et Miquelon à Monsieur le président du Syndicat des armateurs et Pêcheurs.

St-Pierre.

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre du 6 juillet par laquelle vous me priez de demander que la Division française envoyée à Québec s'arrête à Saint-Pierre.

Je me suis occupé de cette question, mais je crains que les nombreux cas d'irrégularité, suivis de désertions, rives, refus d'obéissance etc., dont a eu à se plaindre le «Kléber» l'an dernier et qui lui ont fait abréger son séjour, n'empêchent la division française de s'arrêter ici.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé: ANTONETTI.

Faut-il être «minus habens» pour écrire de semblables bêtises!!! M. Antonetti n'aurait pas voulu que l'Amiral vint à St-Pierre constater qu'il y avait encore ici de bons Français décidés à défendre le pavillon national et «un Administrateur incapable, indigne et peu décoratif, à leur tête.»

Saint-Pierre, le 8 juillet 1908.

Le Syndicat des armateurs et pêcheurs à Monsieur l'Administrateur des éta-

bissements des îles St-Pierre et Miquelon.

Monsieur l'Administrateur,

Nous avons l'honneur de répondre à votre lettre n° 313 en date du 8 juillet...

Le Syndicat ne peut pas croire que les craintes que vous exprimez soient réellement bien fondées, car il considère que cela ne peut constituer un obstacle sérieux.

Le Syndicat ne peut également accepter des suppositions, qui lui semblent ne pas faire honneur autre mesure, à la flotte française, et à Messieurs les officiers qui la commandent etc., etc...

Recevez, Monsieur l'Administrateur, etc.

Signé: Paul BIRABEN.

AMIRAL JAURÉGUIBERRY

Commandant escadre Française.

Québec.

Au nom population et municipalités St-Pierre et Miquelon, nous nous permettons de vous inviter respectueusement à vouloir bien nous faire très grand honneur de visiter à votre retour sur France notre port où pavillon Marine Française sera patriolement et cordialement accueilli.

Louis LÉGASSE

NORGEOT

Délégué de la Colonie. Maire Miquelon.

Maire St-Pierre.

AMIRAL JAURÉGUIBERRY

Commandant escadre Française

Québec.

Au nom municipalité Ile-aux-Chiens exclusivement composée marins je me joins aux Maires de St-Pierre et Miquelon pour vous prier instamment nous faire honneur visiter notre Colonie retour fêtes Québec.

LALOI

Maire Ile-aux-Chiens.

Saint-Pierre, le 14 août 1908.

L'Administrateur des établissements de St-Pierre et Miquelon à Monsieur le Maire de Saint-Pierre, Président du Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire,

Comme Président du Comité des fêtes donnés en l'honneur de M. l'Amiral Jauréguiberry et du passage à St-Pierre d'une division de l'Escadre du Nord, vous aviez demandé qu'il vous fut accordée une subvention par la Colonie. Vous faisiez valoir que d'après le programme prévu les dépenses s'élevaient à plus de 8.000 francs. Le Conseil d'Administration en raison de la circonstance exceptionnelle que vous inviquez avait été d'avis qu'il y avait lieu de vous accorder une subvention de 2000 francs représentant à peu près le 1/4 des dépenses que nous aurez à supporter.

Il n'a été réalisé qu'une très faible partie du programme projeté. Il n'y a pas eu de régates (prévues pour 2.300 francs) de feu d'artifice (prévu pour 2.500 francs) de vin

d'honneur etc. Les dépenses du Comité de la fête se sont de ce fait trouvées considérablement réduites. Il me paraît équitable qu'il en soit de même de la subvention de la Colonie puisque les fêtes pour lesquelles elle avait été prévue, n'ont pour ainsi dire pas eu lieu.

Je vous prie de me faire connaître d'urgence quelles ont été vos dépenses, afin que je puisse vous faire mandater, s'il y a lieu, la quote part incomptant à la Colonie; étant donnée la faible partie du programme exécuté elle pourra varier entre 300 et 500 francs, chiffre maximum.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé: ANTONETTI.

Saint-Pierre, le 12 août 1908.

Auguste Norgeot, Maire de St-Pierre à Monsieur l'Administrateur des îles St-Pierre et Miquelon.

Monsieur l'Administrateur,
J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 11 courant n° 374.

Je proteste respectueusement mais énergiquement contre le contenu de votre lettre.

Les fêtes pour la réception de l'Amiral Jauréguiberry ont été organisées après que le Conseil d'administration eut voté la somme de deux mille francs.

C'est en nous basant sur ce chiffre que nous avons arrêté définitivement le programme. La somme de 2.000 francs est due au Comité des fêtes dont je suis le Président.

Cette somme *lui* est acquise à la suite du vote unanime du Conseil d'administration. Je vous prie, en conséquence de vouloir bien me faire mandater cette somme dans le plus bref délai possible afin de régler les dépenses du Comité.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Signé: A. NORGEOT.

Saint-Pierre, le 14 août 1908.

Auguste Norgeot, Maire de St-Pierre à Monsieur l'Administrateur des îles St-Pierre et Miquelon.

Monsieur l'Administrateur,

Après la réception de votre lettre du 12 août n° 375, j'ai réuni le Comité des Fêtes au sujet de la subvention de 2.000 francs que le Conseil d'Administration a votée à l'unanimité.

Le Comité m'a chargé de vous réclamer à nouveau la somme qui lui est due par l'Administration locale, en vertu des engagements formels qu'elle a pris à son égard.

En conséquence, et en attendant que je puisse faire rentrer tous les comptes, je vous prie de vouloir bien mandater au nom du Président et des deux Vice-Présidents du Comité, le solde de la subvention: soit mille six cents francs.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Signé: A. NORGEOT.

Saint-Pierre, le 24 août 1908.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un état des dépenses faites à l'occasion des fêtes organisées en l'honneur de l'amiral Jauréguiberry.

Veuillez trouver ci-jointes, à l'appui de cet état, diverses factures que je vous prie de me retourner après en avoir pris communication.

Les dépenses s'élèvent donc à 6.915 fr. 56

L'Administration s'est engagée à verser au Comité des fêtes la somme de deux mille francs, tandis que par arrêté du 12 août, elle prescrit un mandatement de 400 francs.

Je vous serais, en conséquence, obligé de vouloir bien me mandater la différence pour que je puisse régler les créanciers qui ont fait des avances à cette occasion.

Veuillez agréer; etc.

Le Président
A. NORGEOT.

Nous pensons bien que M. Moulin, notre nouvel Administrateur se fera un devoir d'exécuter le vote du Conseil d'administration de la Colonie qui a accordé 2.000 francs au Comité des fêtes.

RÉFORMES

(Suite).

Amélioration du port de Miquelon.

La situation économique de Miquelon est lamentable. L'Administration de la Colonie néglige par trop de se préoccuper des intérêts de cette île.

Autrefois prospère, Miquelon est aujourd'hui presque déserte. Elle fut jadis le chef-lieu de la Colonie et a été délaissée à cause du peu de sécurité de son port pour les navires qui mouillent en rade. Et on a préféré transférer le Gouvernement à St-Pierre, qui avait un port naturel, sûr et suffisant pour les besoins d'alors.

A St-Pierre, les maisons sont entassées les unes sur les autres; il ne reste plus de place à moins de bâtrir sur les flancs de la montagne.

Cependant, Miquelon, grâce à son étendue et à la fertilité de son sol, moyennant quelques travaux, aurait pu devenir une grande ville et deviendra, nous l'espérons, ce qu'elle doit être; c'est-à-dire un port de pêche sûr, le centre commercial de nos îles, et le port d'attache d'une flottille de pêche importante.

Actuellement, demeurent sur ces rivages presque déserts une centaine de familles de pêcheurs. Grâce à une législation suuivante (sur laquelle nous reviendrons) et aussi grâce à l'habitude prise de considérer, *a priori*, cette île comme indigne d'un effort de colonisation, ces pêcheurs végètent aujourd'hui et, découragés, ont perdu leur énergie par la faute de certaines administrations qui ont préconisé l'abandon de ce territoire.

Actuellement, les habitants de Miquelon

se livrent donc à la petite pêche et le produit de cette pêche ainsi que l'élevage du bétail qu'ils pratiquent, leur procure les moyens d'existence.

Qu'y a-t-il donc à faire pour ressusciter Miquelon?

1^o Relier d'abord cette commune à Saint-Pierre, par un téléphone;

2^o Placer un corps mort à plusieurs tangons en rade, en attendant qu'on puisse faire d'importants travaux au port. Ce corps mort permettrait à certains navires de fréquenter Miquelon sans danger. La dépense serait insignifiante d'autant plus que l'Administration locale possède à St-Pierre des ancrages et des chaînes *ad hoc* qui seraient assurément mieux à leur place à Miquelon que dans la cour du Magasin général de la localité.

3^o Et, ce serait là le grand travail, il faudrait «creuser le goulet» de façon à pouvoir faire communiquer les eaux du port avec celles d'un étang immense appelé «Grand Etang» qui pourrait recevoir, sans encombre, une flotte beaucoup plus importante que celle de St-Pierre. Cet étang à 3.341 mètres de long, et une profondeur suffisante, 3 à 5 mètres, pour y recevoir les navires du tonnage de ceux qui rentrent à St-Pierre. On verrait aussitôt Miquelon prospérer et avant quinze ans, elle aurait plus d'importance que St-Pierre. Elle serait pour St-Pierre ce qu'est la Martinique pour la Guadeloupe.

En somme, toutes les richesses — si on peut les appeler ainsi — seraient à Miquelon.

au point de vue de la pêche, la boëtte y pullule, y compris la moule.

Agriculture.

Au point de vue de l'agriculture:

On peut y planter tous les légumes. Avec une rapidité inouïe et une force de végétation vigoureuse, on voit croître les plantes potagères, légumineuses de France, telles que: pommes de terre, navets, choux-raves, choux-fleurs, fèves, petits pois, radis, choux, oignons, salades, carottes, betteraves, salsifis, céleri, etc. La grande et la petite Miquelon pourraient approvisionner la Colonie de tous les légumes que nous recevons du Cap Breton (Canaïa).

Les pâturages de Langlade permettraient de faire l'élevage sur une grande échelle: bœufs, vaches, moutons, porcs, chevaux, volaille, y viendreraient tout aussi bien que chez nos voisins du Cap Breton dont nous sommes encore tributaires.

La récolte des foins également indispensable ne présenterait aucune difficulté.

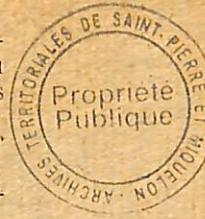
Mines.

Miquelon possède en assez grande quantité du minerai de fer de la terre de sienne ou ocre jaune et de la tourbe carbonnifère.

Il est évident que le creusement du Goulet est la condition *sine qua non* qui rendra possible la mise en œuvre de toutes les ressources de Miquelon. C'est au creusement du Goulet que sera due la grande extension commerciale et industrielle de la Colonie dans un avenir qui sera très rapproché si le Gouvernement et l'Administration locale prennent la chose à cœur.

Création d'un entrepôt dans la Colonie.

Personne ne contestera l'utilité d'un entrepôt qui aiderait, dans une large mesure, au développement commercial et maritime des îles de St-Pierre et Miquelon. Inutile même de chercher à résoudre cette que-





tion tellement sa solution est évidente. Il suffit de se rendre compte de l'importance de la Colonie, de sa situation géographique, de ses transactions à l'heure actuelle et de celles surtut qu'elle serait appelée à faire comme intermédiaire, entrepositaire entre le Canada, les Etat-Unis et même Terre-Neuve d'une part, et d'autre part, la France et ses Colonies.

Il importe donc d'établir à St-Pierre un entrepôt à l'instar de ceux de France avec les quelques légères modifications qu'exige la nature du commerce aux îles St-Pierre et Miquelon.

Instruction publique.

Le Comité des Écoles libres nous prie d'insérer ce qui suit:

DECRET

Le Président de la République Française,
Sur le rapport du Ministre des Colonies,
Vu l'article 18 du Sénatus-Consulte du 3
mai 1854;
Vu l'article 19 de l'ordonnance organique
du 18 septembre 1854;
Vu le décret du 24 juin 1903 relatif à l'or-
ganisation de l'enseignement primaire aux
îles St-Pierre et Miquelon;

Décret:

Article 1^{er}. — Quiconque aura ouvert ou dirigé une école sans avoir reçu l'autorisation prévue par l'article 19 de l'ordonnance du 18 septembre 1854 et le décret du 24 juin 1903 sus-visés ou après que cette autorisation aura été retirée, sera poursuivi devant le tribunal correctionnel et condamné à une amende de 100 à 1000 francs. L'école sera fermée. En cas de récidive, le délinquant sera condamné à un emprisonnement de six jours à un mois et à une amende de 500 à 2000 francs. L'article 463 du code pénal pourra être appliqué.

Art. 2. — Tout instituteur privé ou toute institutrice privée pourra, sur la plainte de l'inspecteur primaire, pour cause de faute grave dans l'exercice de ses fonctions, d'inconduite ou d'immoralité, être, selon la gravité de la faute commise, censuré ou interdit de l'exercice de sa profession soit dans la commune où il exerce, soit dans la Colonie. La censure ou l'interdiction sont prononcées par le Chef de la Colonie, en Conseil d'administration, après avis motivé du Conseil de l'instruction publique.

Art. 3. — Tout directeur ou directrice d'école privée qui refusera de se soumettre à la surveillance et à l'inspection des autorités scolaires sera traduit devant tribunal correctionnel et condamné à une amende de 50 à 500 francs — En cas de récidive l'amende sera de 100 à 1,000 francs. — L'article 463 du Code pénal pourra être appliqué. Si le refus a donné lieu à deux condamnations dans l'année, la fermeture de l'établissement sera ordonnée par le juge-
ment qui prononcera la seconde condamnation.

Art. 4. — L'autorisation d'ouvrir une école aux îles St-Pierre et Miquelon sera

accordée par arrêté du Chef de la Colonie pris après avis du Conseil de l'Instruction publique.

Art. 5. — Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié aux *Journaux officiels* de la Métropole et de la Colonie de St-Pierre et Miquelon et inséré au *Rulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du Ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 15 août 1908.

A. FALLIERES.

Par le Président de la République:

*Le Ministre des Colonies,
MILLIES-LACROIX.*

L'ouverture des Écoles libres des garçons devant avoir lieu prochainement, nous avons cru devoir porter le décret ci-dessus à la connaissance du public et l'informer que «l'autorisation prévue par la loi» sera demandée incessamment.

Le premier professeur, venant de France, est attendu par le prochain courrier.

Le Comité des écoles libres.

Chasse Réservee.

Le public est informé qu'il lui est formellement interdit de chasser sur les propriétés sisées à Miquelon et appartenant à MM. S.-M. Légasse neveu et C^{ie}, Louis Légasse et la Morue Française, notamment:

1^{er} Sur «la ferme de Mirande».

2^{me} Sur «La ferme de la Chapelle», précédemment dénommée «ferme Crassin-Aubert».

Morues vertes Expéditions et Stocks.

DE JANVIER A SEPTEMBRE 1908.

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| 1 Jean Légasse | 578.215 kgr. |
| 2 V ^e Mignot | 392.040 — |
| 3 Monier | 1.386.465 — |
| 4 Chuinard | 534.600 — |
| 5 Jaquet | 177.100 — |
| 6 L. Coste et C ^{ie} | 644.690 — |
| 7 Sécheries de l'écamp | 875.490 — |
| 8 Clément J. | 198.000 — |
| 9 Huet | 162.470 — |
| 10 Vidart | 156.530 — |
| 11 L. Hubert | 338.030 — |
| 12 Thomazeau | 195.085 — |
| 13 Landry | 176.935 — |
| 14 P. Biraben | 150.810 — |
| 15 Yvon frères | 175.450 — |
| | 6.141.410 kilos |
| 16 La Morue Française | 6.573.080 kilos |
| Total: | 12.714.490 kilos. |

Avis de départ.

Rapatriement des pêcheurs par vapeur.

Un des paquebots de la compagnie générale transatlantique la «Louisiane» ou la «Californie» faisant le service entre New-York, Bordeaux et Dunkerque se rendra à St-Pierre pour y prendre les pêcheurs qui seront débarqués à St-Malo.

La date de l'arrivée du vapeur à Saint-Pierre est fixée normalement au 21 octobre prochain, sauf événements de mer, avaries etc.

Le navire ira directement de St-Pierre à St-Malo. Cependant, la compagnie générale transatlantique, se réserve le droit de lui faire faire escale à Bordeaux, avant d'aller à St-Malo.

Nous avons fixé les prix des passages comme suit:

1^{er} 300 francs pour les passagers de 1^{re} classe n'ayant pas d'équipages à bord.

2^{me} 250 fr. pour les passagers de 1^{re} classe ayant des équipages à bord.

3^{me} 100 francs pour les pêcheurs à la grande et à la petite pêche et pour tous passagers de 3^e classe.

Les prix des passages sont payables d'avance; il ne sera délivré aucun ticket après le 20 octobre. Les armateurs paieront les passages de leurs équipages, en une traite sur-France. Les «Petits Pêcheurs» et autres passagers «isolés» paieront leurs passages en traites, s'ils le peuvent; sinon, en argent français.

Les passages devront être retenus avant le 20 août dernier délai.

Pour tous renseignements s'adresser à: La Morue Française, 80 Rue Taitbout, Paris; ou à St-Pierre et Miquelon.

St-Pierre le 4 juillet 1908.

LA MORUE FRANÇAISE.

AVIS.

Le public est informé que la Société «La Morue Française», représentant de la Compagnie générale transatlantique aux îles St-Pierre et Miquelon délivre à St-Pierre des tickets pour les vapeurs de la compagnie de New-York au Havre.

Le public est en outre prévenu que le vapeur de la Compagnie Générale Transatlantique attendu normalement à St-Pierre le 21 octobre prochain a déjà plus de huit cents passagers d'inscrits.

Toutes les 1^{res} et 2^{mes} classes sont déjà retenues.

AVIS

On demande un boulanger pour le 15 octobre prochain.

S'adresser à La Morue Française
Miquelon.

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.